



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro
2014/AVR/13

Point de l'ordre du jour
1.1.1

OBJET
ÉLECTION DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014
L'affichage en mairie le : 29/04/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE indique que compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient également de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il précise que l'article 22 du Code des Marchés Publics fixe les conditions de sa constitution dans les Communes de plus de 3 500 habitants et Monsieur le Maire en donne les modalités :

- ◆ Elle est présidée par le Maire, ou son représentant, qui a voix prépondérante.
- ◆ Elle comprend en outre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ces membres ont voix délibérative.
- ◆ L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir.

Monsieur LE MAIRE invite le Conseil Municipal à élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission permanente d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE,

- **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission d'appel d'Offres par vote à bulletin secret ;

Après vote et par **32 Voix POUR**, les conseillers municipaux suivants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste en qualité de membre de la CAO :

Membres titulaires :

- Madame Claudia FAIVRE
- Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER
- Monsieur Alain CARRAL
- Monsieur Patrice BROT
- Madame Christine ARRIGHI

Membres suppléants :

- Madame Marie-Pierre DOSTE
- Monsieur Pablo ARCE
- Monsieur Gérard ROZENKNOP
- Madame Maryse CABAU
- Monsieur Jean-Pierre PERICAUD

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : **28/04/2014**
Nom du signataire : **Christophe LUBAC**